Réf. Farde e-Assemblées : 2687769

N° OJ : **66**

Projet d'Arrêté - Conseil du 01/12/2025

Objet : Asbl ALBABEL.- Annulation du subside nominatif et libération des crédits.

Le Conseil communal,

Vu la nouvelle loi communale et notamment son article 117;

Vu la loi du 14 novembre 1983, loi relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions;

Vu l'arrêté du Conseil communal du 17 décembre 2001, arrêté sur le contrôle de l'emploi de certaines subventions;

Application de la loi du 14 novembre 1983;

Vu la liste des transferts reprenant des subsides nominatifs, votée par le Conseil communal en sa séance du 23/06/2025;

Considérant l'annulation de l'événement;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Décide :

Article 1 : Annuler le subside nominatif de 5.000,00 EUR à l'article 76201/33202 du budget ordinaire 2025 au profit de l'Asbl ALBABEL pour couvrir les frais de fonctionnement;

Article 2 : Libérer les crédits mentionnés en article 1.

Annexes :